

frances des prisonniers ; règlement de l'Empereur au sujet des laboureurs & des veuves, sur les devoirs des enfans envers leurs parens , & pour les Mandarins ; belle réponse de l'Empereur faite à un *Tsong-tou* ; attention de l'Empereur quand il s'agit de porter une sentence de mort ; conduite que le tribunal des crimes a tenue cette année. *Ibid.* XX, 372 & suiv. jusqu'à la page 394.

Fin de la Table générale des matieres contenues dans les neuf volumes des Mémoires de la Chine.

APPROBATION,

I
F
C
Pa
no
Ba
au
N
fai
do
édi
Le
tre
c
po
de
que
ven
jou
&